

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Procès-verbal du 6 mars 2017**

Etaient présents : M. COLARD J.P. (pouvoir de Mme GRU), Mme GRU C. (pouvoir à M. COLARD), Mme CAYROL E., M. RINGARD Ch., M. BOUTELEUX R., M. SAROT M., M. POTEL L., M. JUMEL D., Mme CORNUEL V. (à partir du point 3), M. PREUDHOMME M., M. PICARD Ch., Mme JUMEL S., Mme CAPEL M-M., M. DELAPORTE Ph.

Était absent : M. FOURNIER G.

Secrétaire de séance : M. BOUTELEUX R.

**Dernier PV approuvé**

Visite chantier salle polyvalente dès que possible.

**1. N° 03 / 2017 Modification statuts de la Communauté de Communes de la Haute Somme et transfert compétence «Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale».**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le courrier de la Communauté de Communes de la Haute Somme reçu le 17 décembre 2016 signalant la nécessité de mettre en conformité les statuts de la CCHS, conformément à la loi Nouvelle Organisation territoriale de la République dite loi NOTRe en date du 7 août 2015. Les nouveaux statuts joints au courrier ont été approuvés par le conseil communautaire lors de sa séance du 12 décembre 2016.

Disposant d'un délai de 3 mois à compter de la réception de la notification, le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur ces modifications et ce transfert de compétence.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A 8 voix pour, 3 abstentions (M. JUMEL, Mme JUMEL, M. DELAPORTE), 2 contre (M. BOUTELEUX, M. PICARD), l'assemblée délibérante :

- **approuve** la modification au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des statuts de la CCHS,
- et donne un avis **favorable** au transfert de la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

**2. N° 04 / 2017 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : travaux de mise aux normes accessibilité de l'école et des sanitaires.**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de mise aux normes accessibilité de l'école et des sanitaires conforme à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) accordé par arrêté préfectoral le 06 novembre 2015.

Le montant global des travaux envisagés a été estimé par le maître d'œuvre, l'architecte Arnaud ZISSELER, à **33 060 € HT (soit 39 672 € TTC)**.

Le Maire signale la possibilité d'obtenir une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour ces travaux de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A 12 voix pour, 1 abstention (M. BOUTELEUX), l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- **Subvention État DETR (mise aux normes accessibilité des ERP) : 35 % plafonnés à 100 000 € HT de dépense, soit 11 571 € ;**

- Part revenant au maître d'ouvrage :

**Fonds propres : 21 489 € HT / 28 101 € TTC**

**3. N° 05 / 2017 Accord de principe pour participation aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'il a été mentionné lors des précédentes réunions l'intention du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Vraignes-en-Vermandois de réaliser les travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la commune d'Estrées-Mons.

Il avait été proposé de participer sur une partie des travaux.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A 13 voix pour, 1 contre (M. BOUTELEUX), le conseil municipal **donne son accord de principe** pour participer aux travaux à hauteur de 250 000 € TTC maximum, dans l'attente de précisions sur le type de convention qui sera établie entre la commune et le SAEP de Vraignes-en-Vermandois.

**4. N° 06 / 2017 Extension des réseaux électriques rue d'Allongeville.**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet d'extension des réseaux électriques dans le secteur de la commune suivant : rue d'Allongeville, a été approuvé à l'unanimité lors de la séance du 3 octobre 2016.

Il présente à l'Assemblée le projet étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à ces travaux, d'un montant de 5 577.50 € TTC + 2 122.50 € TTC et de solliciter la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux.

La FDE de la Somme a établi une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux par la Fédération sous mandat de la commune suivant les plans de financement suivant :

**Opération électrique :**

|  |                   |
|--|-------------------|
| - participation de la commune : 66% du coût HT   | 3 092.17 €        |
| - montant pris en charge par la Fédération : 34% | 1 592.93 €        |
| - TVA avancée par la Fédération                  | 892.40 €          |
| <b>TOTAL :</b>                                   | <b>5 577.50 €</b> |

**Opération communications électroniques :**

|   |                   |
|---|-------------------|
| - part de financement de la Fédération (50% du coût HT) | 891.45 €          |
| - contribution de la commune : 50%                      | 891.45 €          |
| - TVA avancée par la Fédération                         | 339.60 €          |
| <b>TOTAL :</b>  | <b>2 122.50 €</b> |

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par la FDE 80
- de solliciter la FDE 80 en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux, sous mandat de la commune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux
- d'inscrire au budget la totalité de l'opération, TVA comprise et de solliciter le fonds de concours de la FDE 80.

**4. Prévisions budgétaires**

Budget 2018 : le Maire signale qu'il faudra impérativement lister les projets envisagés pour 2018 afin d'obtenir des devis avant le 31 décembre 2017. Cela permettra d'établir le budget rapidement et réaliser au besoin les dossiers de subvention

Bâtiment technique : prévoir encore dalle et assainissement non prévus dans les devis

Départ en retraite de Gilles DÉJARDIN au 1er septembre 2017

Subventions :

AFR : M Picard demande le bilan qui ne lui a pas été transmis. La secrétaire lui signale qu'elle gère la comptabilité de l'AFR et qu'elle ne l'a donc pas demandé car elle l'a en sa possession. Il viendra le consulter. Il ne trouve pas logique de donner une subvention pour des chemins utilisés que par l'AFR. Pour les travaux réalisés par l'AFR, M. COLARD le renvoie vers le Président, Marc COLLACHE.

Débat concernant l'école ; Famille Rurale a besoin d'investissement humain et de soutien financier.

Reconduction décidée en 2017 des montants des subventions versées en 2016

Impôts : à l'unanimité pas d'augmentation en 2017, comme en 2016

Monument aux morts d'Estrées : demande remise en état du monument avant le 8 mai. Pas de demande de subvention vu la faible somme des travaux

Mobilier salle polyvalente budgétisé

**4. Questions diverses.**

*Affaires sociales, associatives et scolaires :*

*Environnement (espaces verts et aménagements extérieurs) :*

- Hauts de France propres: samedi 18 mars à 9h sur la place.

- Enquête publique parc éolien Villers du 3 avril au 3 mai

- Voisins vigilants : Monsieur Colard n'a pas réussi à joindre le gendarme référent.

Monsieur Jumel signale qu'il a eu un interlocuteur en gendarmerie. Pas besoin de passer par voisins vigilants car il s'agit d'une société privée avec un coût élevé.

- Cimetière : en attente Cottard pour barrières cimetière

- Décorations de Noël : Messieurs Ringard et Jumel ont rangé le matériel stocké dans la chapelle particulièrement les décorations de voirie.

- Arbres terrain de football : Devis pour coupe d'arbres et pose de cailloux sur la place devant le terrain. A faire avant la fête

- Estrées : Mme Capel signale un tas de déchets derrière la chapelle et que le conteneur à verre est toujours au même emplacement. Mais pas possible de le mettre sur le parking du restaurant car le camion ne peut pas manoeuvrer. Pas d'autre emplacement possible.

- Mare rue d'enfer : les canards sont de retour. Ils appartiennent à Didier Vasseur de BPA. Voir le propriétaire car ils sont dangereux, ils restent sur la route.

*Voirie et patrimoine (voirie, urbanisme, bâtiments communaux):*

- Salle polyvalente : pas de retard sur travaux, branchement électricité sur la rue d'en Bas. Route Nationale pas possible.

M. VAN EECKE signale être gêné que les utilisateurs de la salle des fêtes voient chez lui. Il a cru et raconté que la commune allait planter une haie chez lui sauf qu'il n'est pas du tout question de ça. Il sera vu pour mettre sûrement une clôture avec un brise-vue.

- Rue de la Gare : Mme Cornuel signale que la rue semble plus étroite et demande si la rue va rester en double sens ou sera mise en sens unique. Selon Monsieur Delaporte il manque 30 cm de large. Attendre la fin des travaux pour voir si ça sera nécessaire de modifier la circulation des véhicules. Trottoirs en cours. Il a plu ce weekend et l'eau s'est écoulée sans problème. Défense incendie faite.

- Chaudière logement rue du Brasseur : M. Ringard peut avoir une chaudière d'occasion mais il ne sera pas possible de la payer. Voir si on reloue ou pas.

- Calvaire à la sortie de Mons en direction d'Estrées : voir pour le réparer. Demander un devis pour faire les travaux en même temps que le monument d'Estrées

- Voirie : Clos de la chapelle, des trous se reforment. Rue des yeux: trous, prévoir dans entretien CCHS. Des panneaux ont été volés à Estrées. A commander...

- 95 RN : un responsable de la Longue paume a demandé si possible de se garer sur le "nouveau" parking lors des tournois. Pas de problème dès que le terrain appartiendra à la commune. Le compromis a été signé. Les propriétaires ont trouvé une nouvelle maison.

- Chauffage provenant de biomasse? Signaler aux habitants que rien de prévu encore.

Test sirène à Estrées ne fonctionne pas. A voir

Élections 2017 : Le bureau de vote sera tenu dans le dortoir de l'école exceptionnellement cette année. Accepté par la préfecture.